

## Pollution aux particules fines : Déclenchement du forfait « antipollution » et du covoiturage gratuit mercredi 27 février

**Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, décide de déclencher le forfait « antipollution » sur l'ensemble du réseau de transports en commun francilien ainsi que la gratuité du covoiturage le mercredi 27 février pour faire face au pic de pollution aux particules fines persistant.**

Les relevés d'Airparif signalent un pic de pollution aux particules fines PM10 sur l'Île-de-France qui persiste sur plusieurs jours.

En accompagnement de la mesure de circulation différenciée prise par la Préfecture de Police, Île-de-France Mobilités déclenche la mise en place du forfait « antipollution » toutes zones au tarif de 3,80€ pour la journée du mercredi 27 février. L'objectif de ce titre de transport est d'inciter les Franciliens à laisser leur véhicule au garage et de privilégier les transports collectifs durant cet épisode de pollution.

Afin de proposer une solution de transports alternative supplémentaire aux automobilistes, Île-de-France Mobilités renouvelle également son dispositif de gratuité du covoiturage pour les trajets de tous les Franciliens durant cette journée, en partenariat avec 8 plateformes de covoiturage : Blablalines, Clem', Covoit'ici, IDVROOM, Karos, Klaxit, Ouihop, Roulez Malin.

### Comment faire ?

Si vous êtes conducteur : téléchargez et inscrivez-vous sans attendre sur une des 8 plateformes de covoiturage partenaires de l'opération afin de proposer de partager votre véhicule, vous serez remboursé pour chaque trajet.

Si vous êtes voyageur : téléchargez dès maintenant l'application Vianavigo (App Store – Google Play) ou rendez-vous sur le site internet Vianavigo pour trouver la liste des trajets de covoiturage correspondant à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur. Rien à déboursier !



### Contact Presse

→ Ile-de-France Mobilités : Hélène Duguet, [helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr), 01 82 53 80 90